

option Travaux paysagers

RNCP1934 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BP — Brevet professionnel
Code(s) NSF	214
Formacode(s)	21046
Code(s) ROME	A1203
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2010

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

Le titulaire du BP option Travaux paysagers est capable de réaliser les activités décrites ci-après.

1. Il participe à la conduite du chantier :

- il prépare un chantier avec son supérieur hiérarchique,
- il organise le chantier en fonction des instructions reçues et des moyens mis à sa disposition,
- il assure l'exécution des travaux prévus,
- il utilise, prend soin et entretient en toute sécurité le matériel et les équipements qui lui sont confiés.

2. Il guide le travail du personnel qui l'assiste dans l'exécution des tâches commandées qu'il maîtrise.

3. Il met en œuvre les différentes techniques ou opérations nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un espace paysager :

- il réalise les travaux de création,
- il entretient les espaces paysagers.

4. Il informe son supérieur hiérarchique de l'état d'avancement des travaux et des incidents éventuels, et propose des solutions.

5. Il communique avec les différents partenaires de l'entreprise.

6. Il participe à la vie sociale et professionnelle.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Activités visées :

Le titulaire du BP option Travaux paysagers est capable de réaliser les activités décrites ci-après.

1. Il participe à la conduite du chantier :

- il prépare un chantier avec son supérieur hiérarchique,
- il organise le chantier en fonction des instructions reçues et des moyens mis à sa disposition,
- il assure l'exécution des travaux prévus,
- il utilise, prend soin et entretient en toute sécurité le matériel et les équipements qui lui sont confiés.

2. Il guide le travail du personnel qui l'assiste dans l'exécution des tâches commandées qu'il maîtrise.

3. Il met en œuvre les différentes techniques ou opérations nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un espace

paysager :

- il réalise les travaux de création,
- il entretient les espaces paysagers.

4. Il informe son supérieur hiérarchique de l'état d'avancement des travaux et des incidents éventuels, et propose des solutions.

5. Il communique avec les différents partenaires de l'entreprise.

6. Il participe à la vie sociale et professionnelle.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

• Secteur d'activité : Il s'agit d'emplois de salariés qui sont proposés dans le secteur privé par des entreprises paysagistes de taille diverse et dans le secteur public par les services espaces verts des villes, des collectivités territoriales, des syndicats intercommunaux, etc. La taille de l'entreprise ou du service peut modifier sensiblement le type d'activités effectivement confiées au salarié, notamment le degré d'initiative et de responsabilité que lui délègue l'employeur.

Les activités confiées aux salariés titulaires du brevet professionnel travaux paysagers varient selon la nature du chantier. Cependant deux aspects seront toujours pris en compte :

- la spécificité du travail avec le végétal,
- l'exigence de qualité des prestations.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

• Types d'emplois accessibles : Le salarié titulaire du brevet professionnel option travaux paysagers se situe hiérarchiquement entre les ouvriers qualifiés et le personnel d'encadrement.

Il reçoit des instructions de son supérieur hiérarchique à qui il rend également compte de l'exécution des travaux. Mais il lui revient toutefois d'adapter son travail aux contraintes, aux types de tâches à exécuter et surtout de tenir compte des situations inhabituelles et non prévues.

Le salarié titulaire du brevet professionnel travaux paysagers exécute les tâches qui lui sont confiées. Il peut être assisté d'autres salariés. Dans ce cas, on lui demandera souvent de guider le travail de ces derniers.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	30 695
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Idem.

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A du ministère de l'agriculture, est composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
– de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel, à parité employeurs ou responsables d'exploitation et salariés.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2010
-------------------------------------	------------

Date de dernière délivrance possible	01/01/2010
--------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP14864

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1934/>